

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

VOTE DES TARIFS REPAS : « STAGES ET ÉVÈNEMENTS »

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives au service public de restauration scolaire ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des prestations proposées par les services municipaux.

CONSIDÉRANT que les tarifs applicables aux repas servis par le restaurant scolaire aux personnes extérieures doivent être fixés.

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** les tarifs applicables aux repas servis par le restaurant scolaire dans le cadre des stages et événements, à compter du 2 juillet 2026, comme suit :

STAGES ET EVENEMENTS	TARIFS à partir du 2 juillet 2026	
	Fertois	Non Fertois
Petit déjeuner	4 €	5 €
Déjeuner adulte	13 €	15 €
Déjeuner enfant de plus de 12 ans	10 €	12 €
Déjeuner enfant de moins de 12 ans	7 €	8 €
Déjeuner stagiaire	6 €	6 €
Goûter	2 €	3 €
Diner adulte	10 €	12 €
Diner enfant de plus de 12 ans	10 €	12 €
Diner enfant de moins de 12 ans	7 €	8 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

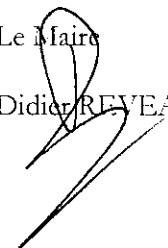
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.